

**PRESENTATION DU PROJET DE SCHEMA
DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
PAR PATRICK STRZODA, PREFET DE LA CORSE DU SUD
DEVANT LA CDCI
29/04/2011**

LA SITUATION ACTUELLE

69 communes (sur 124) font partie d'une intercommunalité à fiscalité propre, représentant 74 % de la population.

Il existe 8 EPCI à fiscalité propre :

- 7 communautés de communes
- 1 communauté d'agglomération (la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, comptant 10 communes et 79 500 habitants, sur une population de 141 000 habitants).

Avec la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, l'intercommunalité va connaître une étape décisive.

La loi vise le **triple objectif** d'achever la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolés à des EPCI à fiscalité propre existants et de simplifier l'organisation par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

Ce processus de refonte de la carte des intercommunalités en France, devra être achevé le 1^{er} juin 2013 date à laquelle tout le territoire national sera couvert par des intercommunalités plus cohérentes.

UNE DEMARCHE CONCERTEE ET PRAGMATIQUE

En Corse du Sud, nous avons privilégié la concertation et le pragmatisme.

Cette méthode a permis d'aboutir à un quasi-consensus sur le projet qui est présenté ce jour à la CDCI.

Il convient d'en remercier les élus et les techniciens qui ont œuvré en ce sens.

1) Les secteurs où un accord s'est dégagé rapidement :

- Au Sud, création d'une **Communauté de Communes du GRAND-SUD**, englobant 7 communes représentant une population de 18 461 habitants

- **La Communauté de Communes de l'ALTA ROCCA** va passer de 14 à 16 communes par absorption des communes de ZERUBIA et d'AULLENE, et regroupera ainsi une population de 5481 habitants.

- **La Communauté de Communes du TARAVO** fusionne avec le SIVOM du Haut-Taravo, donnant ainsi naissance à un ensemble de 19 communes du haut et du bas Taravo, représentant une population totale de 3801 habitants.

- Le Territoire de la piève de l'Ornano regroupe 13 des 17 communes du canton de Sainte-Marie-Sicché.

(les 4 autres commune du canton sont membres de la CC du Taravo).

Il est donc proposé de regrouper les 13 communes au sein **de la Communauté de Commune de la PIEVE d'ORNANO**, pour une population de 7233 habitants.

- S'agissant de la vallée du Prunelli et de la Haute Vallée de la Gravona, il est proposé de fusionner les communautés de communes existantes au sein d'une **Communauté de Communes des DEUX FLEUVES** regroupant ainsi 11 communes représentant 8711 habitants.

2) **Il y a des secteurs où un accord n'a pas encore pu se dégager, et où il est nécessaire de poursuivre et d'approfondir la concertation.**

- c'est le cas de la **Communauté de communes de la Côte des NACRES**

- Elle existe actuellement en regroupant 3 communes

- Conca	2A	}	
- Sari-Solenzara	2A	}	2975 habitants
- Solaro	2B	}	

- Les communes de VENTISERI et CHISA (2B) ont manifesté le souhait de rejoindre la Communauté de communes de la Côte des NACRES

Cette extension nécessite l'avis de la CDCI de Haute-Corse, qui sera saisie lors de sa prochaine réunion.

Si cette Communauté de communes élargie voit le jour, elle regroupera donc 5 communes représentant 5205 habitants.

3) **Le cas particulier du Territoire des Deux Sevi/Deux Sorru/Cruzzini Cinarca, nécessite une réflexion complémentaire.**

De nombreuses réunions ont eu lieu pour évoquer les évolutions possibles, et au moment où le Préfet doit présenter un schéma, il est évident que la concertation n'a pas encore permis de dégager un consensus.

Deux options sont possibles :

- **La prudence** : respecter la géographie (les vallées) et proposer 3 Communautés de communes à l'échelle de chaque canton.

- **l'ambition** :

Une Communauté de communes de l'OUEST CORSE regroupant les 33 Communes des 3 cantons, et représentant une population total de 7432 habitants.

- C'est l'option qui a été retenue par le Préfet, qui veut ainsi inviter les élus à poursuivre la réflexion pour voir si cet EPCI est viable.

Si, dans quelques mois, il apparaît que cet EPCI n'est pas viable, ou n'est pas acceptable, la CDCI pourra proposer une autre configuration

- A ce stade, l'Administration considère qu'une Communauté de communes de l'OUEST CORSE (33 communes) est un véritable **territoire de développement**, qui, en se structurant davantage, ne peut que renforcer ses atouts.

- En effet :

a) **Ce territoire se caractérise par un potentiel touristique diversifié :**

- alliance mer/montagne
- des sites emblématiques qui constituent autant de pôles favorisant une irrigation du territoire : réserve de Scandola/Calanques de Piana/Site de Porto/Forêt d'Aitone/le Parc
- des projets : Bains de Guagno (« pôle d'excellence rurale » et soutien du département)
- vers une politique de promotion, de valorisation, d'accueil... à l'échelle du territoire (les 33 communes sont regroupées au sein d'un pôle touristique).

b) **C'est un territoire où il faut conforter les activités pour lutter contre la dévitalisation :**

- maintien de l'agriculture et installation des jeunes ;
- développement de l'agro-tourisme ;
- présence des services publics et des services aux personnes.

c) **C'est un territoire qui peut « peser » davantage :**

- dans les négociations, avec le Département, la CTC (qui a également retenu le territoire de l'OUEST CORSE pour ses politiques de développement), ainsi qu'avec l'Etat.
- dans ses relations avec des territoires voisins importants :
 - la CAPA : 79 000 habitants
 - la Communauté de communes des Deux Fleuves (Prunelli et Haute Vallée de la Gravona) : 8700 habitants

4) **Il y a des secteurs où il n'y a pas de changement :**

- La Communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA) : 10 communes – 79597 habitants
- La Communauté de communes du Sartenais-Valinco : 13 communes – 9245 habitants

ET MAINTENANT ?

- Le schéma va être adressé début mai à toutes les communes et aux EPCI, pour avis
- Les communes et EPCI ont 3 mois pour donner leur avis (→ 31/07/2011)
- Les avis recueillis seront transmis à la CDCI qui aura 4 mois pour les étudier et proposer des modifications au schéma
- La CDCI se réunira avant le 31/12/2011 pour arrêter la version définitive du schéma
- Pendant toute cette période, les services de l'Etat accompagneront les élus dans leurs travaux.
- Le schéma sera mis en œuvre en 2012 et 2013.